



Message du 03/11/20 de Thomas FATOME aux Syndicats de Médecins Libéraux

Objet : mécanisme d'accompagnement perte d'activité liée aux déprogrammations

Madame la Présidente
Messieurs les Présidents

Comme cela a été évoqué ces derniers jours, l'assurance maladie souhaite accompagner les médecins libéraux exerçant en établissement dont l'activité est impactée par les déprogrammations du fait du Covid.

Pour faire « simple et efficace », nous allons réactiver, pour ces professionnels, le mécanisme dit « DIPA » que l'assurance maladie avait créé lors du confinement du printemps. Il n'y aura pas de listes de spécialités limitatives mais un mécanisme déclaratif sur le même modèle que le téléservice ouvert au printemps.

L'idée est que le dispositif couvre une période allant du 15 octobre au 1er décembre, date de fin du confinement prévu à ce stade. Si cette date devait bouger, cette période serait évidemment appelée à bouger.

Le téléservice permettra à compter du 1er décembre de faire une demande d'avance à hauteur de 80%.

S'agissant des autres activités médicales, si nous suivons attentivement les chiffres relatifs à ces activités, il nous semble que la priorité doit être la continuité des soins et des prises en charge et que ce de point de vue, nous sommes dans une situation très différente de celle du printemps.

Je vous propose que nous continuions à travailler sur ces sujets dans les prochains jours/semaines.

Bien à vous

Thomas FATOME

Directeur Général de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie